

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706816-20160513-33762-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2016



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 13 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vendredi treize mai à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Date de convocation :  
27/04/2016

Étaient présents :

Conseillers en exercice : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Conseillers présents : 29

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Adjoints

Conseillers votants : 34

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, Mme Mariemke de ZUTTERE, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Nathalie LAMARRE, M. Jean-Marie MBELO, M. Thierry CALOT, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme France BROUTY à M. Luc VOCANSON  
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Hervé HERRY  
M. Henri-Florent COTTE à M. François OUZILLEAU  
Mme Nathalie ROGER à Mme Nathalie LAMARRE  
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Jeanne DUCLOUX

N° 0165/2016

Rapporteur : Johan AUVRAY

**OBJET :** Cœur de ville 2020 - Commerces de centre-ville - Création d'un fonds d'attractivité et de redynamisation du centre-ville

Le programme Cœur de ville 2020 vise à redynamiser le centre-ville de Vernon en conjuguant plusieurs outils :

Commune de VERNON

- Le plan façades
- Le plan lumière
- Le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)
- La vidéo-protection
- La restauration du patrimoine historique
- L'aménagement de circuits touristiques
- La programmation événementielle et l'animation commerciale
- Les travaux de requalification urbaine (fontaines, voirie...)

La politique de stationnement est un levier important de ce programme pour rendre le centre-ville accessible et favoriser le développement commercial.

En effet, une meilleure rotation des véhicules, grâce à la mise en place d'un jalonnement dynamique, associée à une politique tarifaire adaptée favorisant la disparition des « voitures ventouses » permet d'augmenter sensiblement le nombre de clients potentiels pour le centre-ville.

Afin d'accompagner et de renforcer cette dynamique et face à la concurrence des nouveaux modes de consommation (grandes surfaces, e-commerce), la municipalité souhaite créer un fonds d'attractivité et de redynamisation du centre-ville.

Ce fonds permettra de soutenir, à travers de la gratuité de stationnement, les opérations de valorisation du commerce de centre-ville lors d'événements organisés par la ville de Vernon (Vernon Coté Seine, Vernon Scintille, ...) ou par les associations de commerçants (Les médiévales, la braderie, la foire aux cerises ...).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de renforcer l'attractivité des commerces du centre-ville,

**Considérant** l'adaptation de la politique de stationnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la dotation de 20 000 € par an de ce fonds.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

Dynamisation commerciale et événementiel

Dossier non présenté en commission

Délibéré :

Adoptée à la majorité ( Contre : M. MARY, Mme HAMMOND, Mme LIDÔME, Mme MALIER, M. DUMONT, M. NGUYEN THANH, Mme SEGURA, M. SINO)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par,  
Francois OUZILLEAU



Maire de Vernon, Président du CCAS

Commune de VERNON

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 23/05/16 sous le numéro\*publié ou affiché ou notifié le 23/05/16 est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

\* Accusé réception en Préfecture

n° 027-212706816 - 2016 0513 - 33762 - DE